



## Licenciement prudhommes arret maladie

Par **journalynda**, le **24/09/2011** à **00:56**

Bonjour, rnj'ai eu un accident le 16 Aout, fracture des 2 talons qui necessitent une immobilisation de 6 mois minimum. je travaille depuis 4 ans dans un restaurant (en salle) j'ai été plus qu'exploité depuis ces 4 ans, heures sup jamais payées (70H par semaine payées 39) jours de repos sur lesquels j'ai souvent travaillé et enfin mon employeur m'obligeait à recevoir une partie de mon salaire au noir. rn en aout il m'a retiré de ma paie 3 jours de Congés payés parce que j'avais osé prendre mes jours de repos hebdomadaires (!!!) rnbref, ma copine lui a fait un email pour lui dire que c'était hors la loi et qu'elle allait le dénoncer à l'inspection du travail à l'ursaff et aux prud'hommes, le jour où elle a envoyé ce mail il m'a envoyé une lettre de licenciement (lettre et cachet de la poste datés du jour d'envoi de ce mail) rn que puis-je faire ? je voudrais qu'il me paie les centaines d'heures qu'il me doit depuis 4 ans et aussi tout ce qu'il m'a fait subir comme des horaires illégaux rn (avec des journées de ce type : 9H-->16H00 puis 18H00--->minuit avec 1/2 de pause repas le midi et le soir) merci pour vos conseils, est-ce que je peux entamer une procédure contre lui ou je suis perdant d'avance ?

Par **corimaa**, le **24/09/2011** à **01:19**

Portez plainte aux prud'hommes pour licenciement abusif. Et par la meme occasion pour tout ce qu'il vous a fait endurer (heures sup non payées...) et faites copie de ce mail qui pourrait etre considéré comme un debut de preuve dans votre dossier. rn Il vous faudrait un avocat tout de meme